

PLAN
STRATÉGIQUE
2000-2003
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MISE À JOUR 2001



PLAN

STRATÉGIQUE

2000-2003

DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MISE À JOUR 2001

2000
2003



Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Avril 2001
ISBN 2-550-37049-X

2000-2003

PRÉSENTATION

DU
MINISTRE

En mars 2000, le ministère de l'Éducation a publié une première version de son Plan stratégique 2000-2003. Ce document traduit le projet collectif auquel le Ministère et tous les réseaux de l'enseignement sont appelés à travailler en faveur de la réussite scolaire du plus grand nombre. Ce projet interpelle également les autres partenaires que sont les parents, les acteurs socioéconomiques et, bien sûr, les élèves, les étudiantes et les étudiants eux-mêmes.

Ainsi que le prévoit la Loi sur l'administration publique, je dépose à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2000-2003 qui, au cours des derniers mois, a fait l'objet d'une mise à jour. Celle-ci a été l'occasion d'établir un premier état de la situation au regard des objectifs fixés et de recentrer ceux-ci sur les priorités.

Ce plan actualisé incorpore la planification stratégique de deux des trois organismes sous la juridiction du ministre de l'Éducation et qui sont tenus, par la Loi, de déposer un tel plan, soit la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé. Quant au plan stratégique du troisième organisme, le Conseil supérieur de l'éducation, il fait l'objet, lui aussi, d'un dépôt à l'Assemblée nationale.

Conformément aux prescriptions de la Loi, le présent plan stratégique rappelle la mission du Ministère, traite du contexte actuel et prévisible en éducation, met en évidence les défis à relever et, surtout, fait ressortir les orientations ministérielles et les objectifs à atteindre tout en indiquant comment seront mesurés les progrès accomplis.

Ces orientations données au système d'éducation du Québec s'inscrivent dans la poursuite des actions entreprises dans le cadre du Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation élaboré dans la foulée des États généraux sur l'éducation. Elles donnent également suite aux engagements pris par le gouvernement lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. Elles sont par ailleurs le fruit des échanges de vues continus entre les instances ministérielles et l'ensemble des partenaires de l'éducation.

Le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation se veut un projet mobilisateur. Il convie l'ensemble des partenaires qui partagent la responsabilité de l'éducation à unir leurs efforts pour préparer la génération montante à exercer pleinement et de manière responsable sa citoyenneté, à vivre dans la société du savoir et à y contribuer activement, de même que, de façon plus immédiate, à s'insérer dans un marché du travail en transformation constante.

L'avenir de la société québécoise est lié à la réussite scolaire des jeunes et à leur persévérance scolaire comme moyen premier d'assurer cette réussite. Le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation en fait une priorité nationale.

Le ministre de l'Éducation,

François Legault

Québec, avril 2001

TABLE

DES
MATIÈRES

1	Mission du Ministère7
2	Contexte et enjeux9
	Le contexte global9
	Le contexte sociopolitique, budgétaire et administratif9
	Le contexte général en matière d'éducation10
	Les enjeux et les défis actuels en matière éducation13
3	Orientations et objectifs stratégiques14
4	Indicateurs de résultats19
	Les indicateurs stratégiques19
	Les principaux indicateurs de pilotage19
	Les indicateurs particuliers des commissions20
	Les autres indicateurs20
	Conclusion20

1

MISSION
DU
MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation est l'instance gouvernementale chargée de veiller à ce que les citoyennes et les citoyens bénéficient des services éducatifs dont ils ont besoin pour assurer leur développement personnel et jouer un rôle actif dans la société.

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, la mission de l'école est triple. Elle consiste à **instruire**, c'est-à-dire assurer le développement des habiletés intellectuelles ainsi que l'acquisition et la maîtrise des connaissances, à **socialiser** les élèves, c'est-à-dire les préparer à être des citoyennes et des citoyens responsables, et enfin à les **qualifier**, en leur assurant la maîtrise plus immédiate de compétences professionnelles ou en leur procurant les bases nécessaires à une formation plus poussée. À l'enseignement collégial, cette mission éducative se traduit plus précisément par une formation préparant à des études universitaires ou par une formation technique conduisant au marché du travail. À l'enseignement universitaire, s'ajoute une importante mission qui est celle de la recherche.

Le ministère de l'Éducation assume le rôle et les responsabilités que sa loi constitutive lui confie en exerçant les cinq fonctions horizontales suivantes, lesquelles définissent en même temps ses créneaux d'activité :

- l'orientation et la planification des services éducatifs offerts sur le territoire, en fonction des besoins du Québec et de sa population;
- la gestion des ressources et leur répartition dans les réseaux d'établissements;
- l'évaluation du système d'éducation et de l'atteinte des objectifs fixés;
- l'information de la population sur le rendement du système et son évolution;
- le rôle d'expert et de conseil auprès du législateur et des responsables politiques.

Pour accomplir sa mission, le Ministère dispose de différents outils d'intervention. D'abord, les lois et règlements qui sont sous sa responsabilité, y compris les règlements portant sur les régimes pédagogiques des différents ordres d'enseignement, à l'exception de l'enseignement universitaire. Ensuite, les orientations données au système d'éducation, de même que les règles annuelles d'attribution des ressources financières affectées à l'éducation. Les programmes d'études de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire et collégial, ainsi que les épreuves uniques administrées dans le cadre de la sanction des études secondaires et collégiales font également partie de ces outils. Enfin, le Ministère dispose d'un certain nombre de données utiles à la gestion du système d'éducation.

Dans l'exercice de sa mission, le Ministère fait notamment appel aux travaux et aux avis de divers organismes, telles la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé, dont le plan stratégique s'intègre à celui du Ministère.

Le mandat de **la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial** consiste principalement à évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

Pour sa part, **la Commission consultative de l'enseignement privé** a le mandat de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment des avis au ministre sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation de permis ou d'agrément. Elle fait également des recommandations sur tout projet de règlement adopté en vertu des articles 111 et 112 de la Loi sur l'enseignement privé.

MISSION DU MINISTÈRE

Il est important d'insister sur le fait que le Ministère remplit sa mission sur la base d'un partage des responsabilités avec les réseaux de l'enseignement, lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études toutefois, le Ministère est en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves.

Et surtout, malgré le fait que les interlocuteurs premiers du Ministère sont les organismes scolaires, il n'en demeure pas moins qu'au cœur de toutes les actions du Ministère se trouvent les 1 800 000 élèves, étudiantes et étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement reconnu, auxquels s'ajoutent les personnes inscrites à des activités de formation continue dans le réseau de l'éducation.

2

CONTEXTE
ET
ENJEUX**LE CONTEXTE GLOBAL**

Prenant appui sur les technologies de l'information et de la communication, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés occidentales, se transforme de plus en plus en une société du savoir, dans laquelle l'innovation joue un rôle prépondérant.

Les systèmes d'éducation nationaux sont ainsi fortement interpellés par ce contexte, que ce soit pour assurer la formation de base nécessaire à toute personne pour fonctionner dans ce type de société et ne pas en être exclue, pour répondre aux exigences du marché du travail ou encore pour donner accès à tous les niveaux de savoir. En outre, puisque l'avenir économique des sociétés passe de plus en plus par l'acquisition, l'utilisation et la production du savoir, la vigueur de la recherche scientifique revêt une grande importance.

Or, beaucoup trop de jeunes ne persévèrent pas jusqu'à l'obtention de leur diplôme ou tardent à l'obtenir. De même, trop peu d'entre eux s'orientent vers les métiers et les techniques en demande sur le marché du travail.

À cela s'ajoutent les deux autres tendances fortes que sont la mondialisation des marchés et la complexification des fonctions de travail.

Dans un tel contexte, outre l'adaptation constante des programmes d'études à l'évolution du marché du travail, la formation continue devient une nécessité, tant sur le plan du maintien des compétences professionnelles que sur celui de la participation active à la vie en société.

Par ailleurs, on constate au Québec, tout comme dans les autres sociétés industrielles, un phénomène de dénatalité et de vieillissement de la population, de même qu'une migration vers les grands centres urbains, au détriment de certaines régions. Dans ce cas particulier, préserver l'accessibilité et la qualité des services d'éducation là où la population deviendra moins dense ravivera l'enjeu historique de l'égalité des chances pour le système québécois d'éducation.

D'autre part, on dénote, plus particulièrement à Montréal, une forte immigration, laquelle contribue à une plus grande diversité culturelle et religieuse de la société québécoise. Il en découle différents besoins du point de vue de l'intégration scolaire des personnes immigrantes de même que pour l'éducation interculturelle ainsi qu'en matière d'enseignement des valeurs, dont le respect des libertés religieuses.

Dans cette société du savoir marquée par le changement, l'éducation constitue plus que jamais un investissement essentiel et rentable, tant pour les personnes que pour les entreprises, l'État et la collectivité.

LE CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE, BUDGÉTAIRE ET ADMINISTRATIF

Parmi les éléments du contexte sociopolitique à considérer, rappelons d'abord l'adhésion massive du milieu scolaire québécois aux recommandations contenues dans le rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, un même appui ayant également été donné au Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation qui a découlé de ces recommandations.

Rappelons aussi les consensus établis lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, le premier de ceux-ci étant de **placer l'éducation au cœur des priorités collectives du Québec**. Cette priorité s'est traduite par un engagement du gouvernement à réinvestir de façon substantielle dans le secteur de l'éducation au cours des prochaines années. D'autres engagements ont également été pris, les principaux étant les suivants : **rappeler aux Québécoises et aux Québécois l'importance de l'éducation et de la profession enseignante; mettre en place divers moyens pour accroître la réussite scolaire à tous les ordres d'enseignement; viser à ce que tous les jeunes soient qualifiés en vue de leur insertion dans le marché du travail; valoriser la formation professionnelle et la formation technique de même que les stages en entreprise; assurer la qualité de l'enseignement supérieur; favoriser l'ouverture de l'école sur son milieu et sur le monde.**

Pour ce qui est du contexte budgétaire et administratif, il se caractérise par la volonté d'accroître l'efficacité et l'efficience du système, dans une perspective de renforcement de l'égalité des chances, de développement social et d'amélioration de la qualité des services éducatifs.

Cette approche s'inscrit dans le droit fil du nouveau contexte de gestion gouvernementale lié à la modernisation de la fonction publique, qui met l'accent sur la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens et sur la reddition de comptes. Toutes les composantes du système d'éducation sont appelées à s'intégrer dans cette approche de responsabilisation axée sur les résultats, tant les organisations que les personnes qui y travaillent.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

UNE ANALYSE COMPARATIVE DE LA SITUATION DU QUÉBEC

Avec 7,8 p. 100 de son produit intérieur brut (PIB) consacré à l'éducation en 1998-1999, le Québec fournit un effort financier dans ce secteur qui correspond aux standards nord-américains actuels.

De même, le Québec soutient avantageusement la comparaison internationale pour ce qui est de la diplomation en affichant un taux d'obtention d'un diplôme du secondaire de 81,0 p. 100 en 1998 (tous âges confondus). La moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à cet égard est de 79,0 p. 100. Dans le cas du taux d'obtention du baccalauréat, le Québec arrive au dixième rang des pays de l'OCDE.

Par ailleurs, le Québec vient en tête des pays de l'OCDE sur le chapitre du taux de scolarisation (fréquentation scolaire chez les 5 à 29 ans), avec un résultat de 78,0 p. 100, qui est bien au-dessus de la moyenne, cette dernière se situant à 62,8 p. 100.

Sur le plan qualitatif, le Québec obtenait, pour ses élèves du début du secondaire, la sixième place parmi les 38 pays ayant participé à la reprise en 1999 de la

Troisième étude de suivi internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS-R). Le Québec se situait ainsi devant le Canada, arrivant bon premier parmi les cinq provinces participantes, dont l'Ontario. De même, le Québec a obtenu la septième place en sciences. Ces résultats confirment la performance que le Québec avait déjà démontrée dans les évaluations internationales antérieures.

Les élèves du Québec ont aussi obtenu des résultats se comparant avantageusement à ceux des élèves des autres provinces lors des évaluations relatives à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture du Programme d'indicateurs de rendement scolaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (PIRS) en 1998. En effet, dans le groupe des 16 ans, le Québec arrive en tête avec une moyenne de 71,9 p. 100, en ce qui concerne la lecture, et de 87,6 p. 100, pour ce qui est de l'écriture. Les moyennes canadiennes se situaient respectivement à 71,5 p. 100 et à 85,4 p. 100.

En ce qui a trait à la formation professionnelle et à la formation technique par ailleurs, pas moins de 44 des 49 jeunes du Québec qui ont participé aux 6^{es} Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique en juin 2000 ont été médaillés : ces élèves ont raflé 32 médailles d'or, 9 médailles d'argent et 3 médailles de bronze.

LA SITUATION PAR RAPPORT AUX CIBLES VISÉES À LONG TERME EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Le Plan stratégique 2000-2003 s'inscrit dans la suite du Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, publié en 1997, lequel comportait un certain nombre de cibles à atteindre en éducation d'ici à 2010. Ces cibles correspondent à des aspirations qui peuvent être considérées comme légitimes dans une société de niveau comparable à celui de la société québécoise. Elles portent sur la proportion de personnes qui, à l'intérieur d'une même génération, devraient obtenir un diplôme aux différents ordres d'enseignement. Il va de soi que ces cibles relatives à la diplomation ne seront atteintes qu'à long terme, les améliorations significatives à cet égard

ne pouvant résulter que d'un effort collectif soutenu auprès des jeunes, et ce, tout au long de leur parcours scolaire, étant entendu que celui-ci s'échelonne sur plusieurs années.

Trois grandes cibles sont visées par le Ministère : **85,0 p. 100 d'une génération d'élèves devraient obtenir un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans, 60,0 p. 100 devraient obtenir un diplôme d'études collégiales et au moins 30,0 p. 100 devraient obtenir un baccalauréat.**

À ces cibles, qui sont à la hauteur des aspirations de la société québécoise, s'en est ajoutée une autre, tout aussi ambitieuse, dans la première version du présent plan stratégique : faire en sorte que beaucoup plus de jeunes acquièrent une formation professionnelle. Ainsi, au regard des besoins quantitatifs et qualitatifs du marché du travail, il apparaît éminemment souhaitable qu'une proportion de 15,0 p. 100 des jeunes de moins de 20 ans obtiennent un diplôme dans ce secteur.

Selon les données les plus récentes, la situation actuelle par rapport à ces grandes cibles est celle-ci : en 1999-2000, 71,0 p. 100 des élèves avaient obtenu un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans (83,0 p. 100, tous âges confondus); en 1998-1999, 6,1 p. 100 des moins de 20 ans avaient obtenu un diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans (23,2 p. 100 tous âges confondus), 39,0 p. 100 avaient obtenu un diplôme d'études collégiales et 27,3 p. 100, un baccalauréat.

Par rapport au lancement de la réforme en 1997-1998, il s'agit d'une amélioration notable pour ce qui est, principalement, de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Toutefois, un certain plafonnement est présentement observable. À tous les ordres d'enseignement, les filles réussissent généralement à obtenir leur diplôme dans une plus forte proportion que les garçons. Malgré tout, il y a lieu de constater :

- qu'un ou une élève sur cinq accède au secondaire après un cheminement scolaire plus long que prévu au primaire;

- que près d'un ou d'une élève sur trois obtient son diplôme d'études secondaires également après un cheminement scolaire prolongé;
- qu'un ou une élève sur trois ne termine pas ses études collégiales de la formation préuniversitaire;
- qu'un ou une élève sur deux ne termine pas ses études collégiales de la formation technique et que, dans ce cas, le cheminement scolaire moyen excède la durée prévue des études;
- que près d'un étudiant ou d'une étudiante sur trois ne réussit pas à obtenir un baccalauréat.

Voilà qui donne la mesure du défi de la réussite éducative, un défi nécessitant que chacun des établissements d'enseignement adopte un plan de réussite qui précise les objectifs ainsi que les moyens à prendre pour accroître la réussite scolaire des élèves.

Bref, si les résultats obtenus au fil des dernières années par le système d'éducation du Québec sont globalement positifs, la réussite du plus grand nombre demande une intensification des efforts pour assurer la mise en œuvre du virage amorcé et, aussi, pour résoudre des problèmes qui, s'ils ne sont pas entièrement nouveaux, se posent avec une acuité nouvelle.

L'ÉTAT DE LA SITUATION PAR RAPPORT AU PLAN STRATÉGIQUE

Au cours de l'année 2000-2001, plusieurs étapes ont été franchies et des moyens ont été mis en place en vue d'atteindre les cibles et les objectifs annoncés dans le plan stratégique triennal du ministère de l'Éducation.

D'entrée de jeu, il y a lieu de souligner l'adoption d'une série de mesures financières faisant suite à **l'engagement pris par le gouvernement** lors du Sommet du Québec et de la jeunesse à l'égard **d'un réinvestissement dans les réseaux de l'éducation.**

Parmi les réalisations de la dernière année en matière d'éducation, on trouve également :

- la responsabilité désormais impartie à chacun des établissements de tous les ordres d'enseignement de concevoir et de mettre en œuvre un plan de réussite en fonction de standards élevés ayant pour objet la réussite scolaire et la persévérance nécessaire pour l'obtention du diplôme;
- l'établissement de contrats de performance avec les universités en fonction des orientations données dans la Politique à l'égard des universités et dans la nouvelle Politique québécoise de financement des universités;
- la reconduction du budget annuel de dix millions de dollars pour le soutien aux écoles primaires et secondaires de la région montréalaise se trouvant en milieu défavorisé;
- la bonification du Programme de prêts et bourses sous deux aspects : la diminution de l'endettement, par l'abaissement du prêt maximal, le rehaussement des bourses et l'indexation de plusieurs paramètres d'aide financière et le dépôt d'un projet de loi comprenant des dispositions au bénéfice des étudiantes qui doivent interrompre temporairement leurs études pour la naissance de leur enfant;
- l'adoption de mesures financières, certaines limitant les effets de la baisse du nombre d'élèves dans les écoles et d'autres concernant l'accessibilité aux études universitaires en région;
- la préparation d'un projet interministériel de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, ayant notamment pour objet le retour aux études des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire, l'accès à la formation de base dans le cas des adultes moins scolarisés et la lutte contre l'analphabétisme;
- l'implantation, à l'éducation préscolaire et au premier cycle de l'enseignement primaire, du nouveau Programme de formation de l'école québécoise; ce programme actualisé étant recentré sur les compétences de base et sur les matières essentielles;

- le soutien apporté aux collèges et aux universités en vue de doubler le nombre de diplômées et de diplômés dans le domaine des technologies de l'information;
- la mise en place d'un réseau de télécommunication performant reliant les établissements d'enseignement collégial du secteur public et les universités;
- la réalisation d'une campagne de valorisation de l'éducation, de la profession enseignante ainsi que de la formation professionnelle et de la formation technique auprès du grand public.

LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

La capacité du ministère de l'Éducation à remplir sa mission et à atteindre ses objectifs stratégiques tient pour une part aux ressources financières et matérielles dévolues au secteur de l'éducation. Dans un contexte non négligeable de partage des responsabilités avec les réseaux de l'enseignement, cette capacité est également tributaire de l'expertise individuelle et collective des ressources humaines qui y œuvrent, que ce soit dans le domaine des services éducatifs offerts à la population ou dans celui de l'administration. Elle découle alors en grande partie de la volonté de renouvellement et de mobilisation de ces personnes au regard des orientations, des politiques et des plans d'action que le Ministère adopte et auxquels il participe à titre d'instance gouvernementale.

À cet égard, il faut considérer les efforts importants qui ont été demandés, ces dernières années, à celles et à ceux qui, ensemble et individuellement, sont au service de l'éducation : l'atteinte de l'objectif du déficit zéro, la mise en œuvre de la réforme, l'instauration des commissions scolaires linguistiques, la préparation et la mise en application des plans de réussite et des contrats de performance.

C'est pourquoi il conviendra de bien doser les efforts supplémentaires demandés, de mesurer le rythme des changements nécessaires et de les accompagner du soutien approprié.

LES ENJEUX ET LES DÉFIS ACTUELS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Compte tenu des éléments de contexte et des problématiques évoqués plus haut, les enjeux et les défis que devra relever le Québec en matière d'éducation dans les prochaines années sont plus précisément les suivants :

LES ENJEUX :

- la réussite de tous les jeunes selon leur potentiel;
- l'égalité des chances relativement à l'accès aux connaissances et aux compétences attendues;
- la qualification professionnelle des personnes;
- l'actualisation des programmes d'études;
- la capacité concurrentielle des universités québécoises;
- l'accessibilité aux études pour les personnes dont les ressources financières sont insuffisantes;
- la transparence ainsi que l'efficacité et l'efficience dans la gestion des ressources dévolues à l'éducation.

LES DÉFIS :

- réunir les conditions permettant de mettre en application avec succès le nouveau Programme de formation de l'école québécoise;
- faciliter l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement et à l'apprentissage;
- offrir un soutien encore mieux adapté à la situation des élèves handicapés ou en difficulté et à celle des élèves issus des milieux défavorisés;
- aider les garçons à surmonter les obstacles auxquels ils doivent faire face au cours de leur cheminement scolaire;
- offrir un soutien accru aux personnes qui ont à combler un déficit d'alphabétisation et de formation de base (correspondant aux neuf premières années de scolarité) et appuyer davantage les jeunes adultes qui ne possèdent pas les qualifications nécessaires à leur intégration dans le marché du travail;
- assurer rapidement l'adéquation des programmes d'études en fonction des

besoins quantitatifs et qualitatifs actuels et prévisibles du marché du travail, des pénuries de main-d'œuvre et de l'évolution des métiers et des techniques;

- resserrer les liens entre les établissements d'enseignement et les entreprises, notamment pour ce qui est des stages;
- accroître le nombre de personnes ayant une qualification professionnelle formelle;
- aider les jeunes à effectuer un choix de carrière éclairé, notamment en généralisant les stages d'exploration et de formation;
- encourager les jeunes à s'orienter vers des métiers et des techniques qui sont en demande sur le marché du travail et inciter, de façon particulière, les jeunes filles à se diriger vers des métiers non traditionnellement féminins ou à mettre à profit leur esprit d'entreprise;
- diversifier les voies de formation qualifiante et offrir des mesures incitatives et facilitantes visant le maintien ou le retour aux études, notamment au moyen de la reconnaissance des acquis extrascolaires et de la formation à distance;
- s'assurer que les établissements d'enseignement prennent des mesures appropriées pour hausser les taux de réussite et de persévérance scolaires;
- convenir, avec les universités, d'une gestion plus rigoureuse et plus efficiente des fonds publics qui leur sont consentis;
- s'assurer que les universités, dans le cadre du réinvestissement en éducation, accordent une attention particulière à la qualité de la formation dispensée, à l'adéquation de la réponse aux besoins des personnes et de la société québécoise, au renouvellement du personnel enseignant et à la vigueur de la recherche;
- améliorer la qualité des services d'aide financière offerts à la population, notamment en ce qui a trait aux délais de réponse;
- généraliser l'approche de gestion axée sur les résultats.

3

ORIENTATIONS
ET OBJECTIFS
STRATÉGIQUES

Le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation place clairement l'élève, l'étudiante et l'étudiant au cœur du système d'éducation.

Les cinq orientations retenues dans cette perspective découlent du contexte et des enjeux qui prédominent dans le domaine de l'éducation; elles indiquent dans quelles directions seront canalisées les énergies des différents acteurs du système d'éducation au cours des prochaines années. Bref, ces orientations stratégiques déterminent les priorités d'action en matière d'éducation, et ce, en toute cohérence avec les orientations gouvernementales des secteurs de l'administration publique et en collaboration avec nos partenaires.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé s'inscrivent dans l'ensemble de ces orientations selon la nature de leur mandat; il est fait mention également de leur contribution particulière.

Les objectifs à atteindre traduisent les orientations sous la forme de résultats exprimés plus concrètement; ils constituent alors des engagements formels du ministère de l'Éducation.

Chacune des orientations, avec l'ensemble des objectifs qui s'y rattachent, est accompagnée de brèves explications permettant la mise en contexte des choix stratégiques retenus.

L'atteinte des résultats attendus dans les différents axes d'intervention correspondant aux objectifs sera mesurée à l'aide d'indicateurs, les principaux étant décrits dans le chapitre suivant. Une description plus précise et plus complète de ces indicateurs sera faite dans le Rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation.

LA RÉUSSITE

Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiantes et des étudiants, en favorisant un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme.

- **Augmenter substantiellement le taux de diplomation à tous les ordres d'enseignement.**
- **Accroître la qualité des apprentissages.**
- **Mettre en œuvre une approche de prévention et d'intégration à l'égard des élèves aux prises avec un handicap ou éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation.**
- **Assurer l'accessibilité financière aux études.**

Encore trop de jeunes ne réussissent pas leurs études malgré leur potentiel, en particulier du côté des garçons et des jeunes qui vivent dans des conditions socioéconomiques défavorables ou qui éprouvent des difficultés importantes d'intégration. Pour ces élèves, comme pour toutes et tous, la réussite scolaire est liée, d'une part, à la persévérance nécessaire pour l'obtention du diplôme et, d'autre part, à la qualité des apprentissages effectués, cette qualité découlant à la fois de la nature des apprentissages et de leur quantité.

La première orientation axée sur la réussite éducative du plus grand nombre est exigeante, en particulier pour les enseignants et les enseignantes. Pour y parvenir, des actions devront être menées sur plusieurs fronts, dont l'adoption d'un plan de réussite par chacun des établissements d'enseignement ainsi que l'adaptation et l'amélioration du Programme de prêts et bourses assurant l'accessibilité financière aux études.

LA QUALIFICATION

Qualifier les personnes selon leurs aptitudes, en vue de leur intégration durable au marché du travail et de leur insertion sociale.

- **Mettre en œuvre une stratégie concernant la formation de base commune et l'alphabétisation, à l'intention des personnes insuffisamment scolarisées.**

- **Adopter de nouvelles stratégies concertées en vue de la qualification professionnelle du plus grand nombre de jeunes.**
- **Renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle.**
- **Favoriser l'utilisation des divers types de stages en entreprise et dans la communauté.**

Toute personne quittant le système d'éducation devrait disposer d'une qualification lui permettant de fonctionner en société et d'accéder au marché du travail.

Cela requiert, entre autres choses, d'appuyer les jeunes en vue d'un choix éclairé d'orientation stimulant la motivation aux études, ce à quoi contribueront notamment les stages. Il faut également encourager les filles à s'inscrire dans les secteurs non traditionnels et inciter les élèves qui ont quitté prématurément l'école ou qui envisagent de le faire à acquérir une formation de base selon des modalités adaptées à leur situation. Cela requiert enfin de diversifier les voies de formation qualifiante et de reconnaître les acquis extrascolaires.

Par ailleurs, dans un contexte de société du savoir, les compétences de base s'avèrent indispensables pour éviter l'exclusion sociale et économique, notamment en matière de lecture, d'écriture et de mathématiques. C'est pourquoi, dans une perspective gouvernementale de développement social et de lutte contre la pauvreté, il importe d'offrir aux personnes peu scolarisées la possibilité de combler leur déficit de formation de base, particulièrement les jeunes économiquement défavorisés. En outre, les exigences du marché du travail rendent désormais primordiales une formation initiale à caractère professionnel ainsi que la formation continue. La poursuite de ces objectifs se fait en collaboration étroite avec nos partenaires ministériels, principalement le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Assurer la pertinence des programmes d'études en fonction des réalités du monde actuel et de l'évolution du marché du travail.

- **Implanter le nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire.**
- **Compléter le cycle de mise à jour des programmes de la formation professionnelle et de la formation technique, élaborer les nouveaux programmes pertinents et assurer une offre appropriée de ces formations.**
- **Adopter une logique de continuité des apprentissages entre la formation professionnelle et la formation technique correspondante et facilitant le passage de celle-ci à des études universitaires.**
- **Faciliter l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'enseignement et à l'apprentissage.**

Tant la société que le monde du travail évoluent à un rythme rapide. Les programmes d'études doivent être mis à jour en conséquence et le monde de l'éducation doit réussir l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication en les mettant au service de la pédagogie, au profit de celles et de ceux qui apprennent.

Dans cette perspective, il faut s'assurer, au primaire comme au secondaire, que les jeunes effectuent les apprentissages essentiels qui leur permettent de comprendre le monde et leur propre milieu, de les transposer dans les différents aspects de leur vie et d'acquérir des compétences plus complexes. L'amélioration de la qualité des programmes d'études permettra par ailleurs de rendre les études plus significatives pour les jeunes et, ainsi, de maintenir l'intérêt de chacune et de chacun pour l'école et le savoir. Il faut également soutenir les enseignantes et les enseignants des secteurs public et privé, francophone et anglophone, dans l'appropriation du nouveau Programme de formation de l'école québécoise.

En ce qui concerne la formation professionnelle et la formation technique, les programmes d'études doivent avoir pour objet l'acquisition des compétences spécialisées exigées dans un marché du travail en constante évolution en vue de répondre ainsi aux besoins de l'économie du Québec, de ses régions et de la métropole, notamment au regard des pénuries de main-d'œuvre observables.

Enfin, le développement de la société du savoir et le phénomène de la mondialisation font qu'il faut amener les jeunes à s'ouvrir au monde, à comprendre la diversité des réalités culturelles et à apprendre plus d'une langue; dans la poursuite de cet objectif, le secteur de l'éducation est appuyé par d'autres ministères, en particulier celui des Relations internationales. De même, la formation professionnelle et la formation technique doivent répondre aux exigences de compétitivité liées à la mondialisation des marchés.

LA GESTION

Accroître l'efficacité et l'efficience du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique.

- **Généraliser une approche de gestion axée sur les résultats.**
- **Veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions dans la recherche d'une plus grande efficience du système d'éducation.**
- **Resserrer le partenariat entre les milieux de l'éducation et du travail, de même qu'avec les autres acteurs socioéconomiques.**
- **Améliorer la qualité des services d'aide financière aux études.**

Au cours des dernières années, le Ministère a entrepris de renouveler ses pratiques administratives afin d'accroître encore davantage l'efficacité et l'efficience de sa gestion. Parallèlement, il a demandé à tous les acteurs du système d'éducation de préciser leurs objectifs et de rendre compte publiquement des résultats

obtenus; les plans de réussite et les contrats de performance comptent parmi les moyens privilégiés à cette fin.

Cette orientation touche aussi à la qualité des services rendus par les unités administratives qui traitent directement avec la population, en particulier l'Aide financière aux études.

Il y a lieu également de soutenir le développement des compétences du personnel dans le domaine de l'éducation et d'en assurer la relève, en se souciant qu'elle soit représentative des différents groupes de la population, de façon à refléter le tissu social québécois.

Pour accroître l'efficacité du système d'éducation, il faut par ailleurs veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions des différents acteurs en présence, notamment les secteurs francophone et anglophone, les secteurs public et privé et l'ensemble des régions.

Dans le même esprit d'efficacité, il y a lieu de renforcer les partenariats interministériels de même que ceux entre le milieu de l'éducation et les autres acteurs socioéconomiques.

Plus que jamais auparavant, l'avenir des jeunes et celui du Québec dépendront de la force de création et d'innovation de notre société et de la position qu'elle occupera sur l'échiquier mondial de l'économie du savoir. Les universités jouent un rôle majeur à cet égard par la production du savoir et par sa transmission.

C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à réinvestir de façon importante dans l'enseignement universitaire et à établir des contrats de performance avec les universités, afin que ces nouveaux fonds publics aient le maximum de retombées pour la société québécoise.

Le renforcement de la recherche universitaire s'inscrit dans le cadre d'une collaboration avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et de sa nouvelle politique : Savoir changer le monde; la promotion des carrières dans le domaine des sciences se fait également en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

LA PERFORMANCE DES UNIVERSITÉS

Engager les universités à poursuivre l'amélioration de leur performance.

- **Assurer la mise en œuvre des politiques énoncées à l'égard des universités visant principalement à :**
 - consolider les acquis en matière d'accessibilité aux études universitaires;
 - favoriser la réussite des études et accroître le taux de diplomation;
 - consolider la qualité de la formation et l'excellence de la recherche universitaire;
 - accroître l'efficacité du système universitaire et de la gestion des établissements;
 - augmenter la capacité de réponse des universités aux besoins de la société.

CONTRIBUTION PARTICULIÈRE DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

De par ses fonctions relatives à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'études, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est plus particulièrement partie prenante à l'orientation ministérielle relative aux programmes d'études.

La planification 2001-2003 de cet organisme comprend par ailleurs des objets plus spécifiquement rattachés à la réalisation de son mandat.

Ainsi, dans les prochains mois, la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial compte intervenir auprès des établissements qui n'ont pas encore donné les suites appropriées à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes ciblés par la commission.

En outre, la commission poursuivra ses visites d'établissements pour l'évaluation de l'application de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes. La commission poursuivra également l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages ainsi que celles qui visent les programmes d'études. Le résultat commenté de ces évaluations est rendu public dans les rapports annuels de la commission.

Enfin, la commission entend soutenir les établissements dans leur démarche générale d'autoévaluation institutionnelle et commencer les visites d'établissements relativement à ce dossier au cours de l'année 2002.

CONTRIBUTION PARTICULIÈRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La Commission consultative de l'enseignement privé s'inscrit plus particulièrement dans l'orientation relative à la gestion ministérielle, cela par son rôle-conseil quant aux autorisations ministérielles requises dans ce réseau d'établissements.

Le plan de travail de cet organisme est essentiellement lié à l'exercice de ce mandat.

La commission aura donc à répondre, dans le délai prévu de 90 jours, aux demandes d'avis que lui transmet le ministre de l'Éducation sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation du permis que doivent posséder tous les établissements d'enseignement privés, de même que sur la délivrance d'un agrément aux fins de subventions, sa modification ou sa révocation (environ 130 demandes d'avis par année).

La commission prévoit également porter à l'attention du ministre des avis généraux ou des documents de réflexion sur divers sujets relatifs à l'enseignement privé (un ou deux annuellement). Enfin, elle déposera un rapport annuel à l'Assemblée nationale.

Les indicateurs de base applicables aux objectifs de production des deux commissions sont identifiés au chapitre suivant.

4

INDICATEURS
DE
RÉSULTATS

Les indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs visés.

Deux types d'indicateurs sont retenus pour le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation. Il y a tout d'abord les indicateurs stratégiques, qui correspondent aux trois grandes cibles à long terme établies au point de départ de la réforme de l'éducation, en 1997, auxquelles s'est ajoutée, plus récemment, une quatrième cible relative à la formation professionnelle. Il y a ensuite les principaux indicateurs de pilotage, lesquels sont essentiellement liés à l'enjeu de la réussite et à des dossiers prioritaires.

LES INDICATEURS STRATÉGIQUES

Les indicateurs stratégiques retenus permettent de mesurer la performance globale du système d'éducation dans les différents ordres d'enseignement. Ces indicateurs sont les suivants :

- la proportion d'une génération d'élèves qui obtiennent un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans;
 - cible : 85 p. 100 en 2010;
- la proportion d'une génération d'élèves qui obtiennent un diplôme d'études collégiales;
 - cible : 60 p. 100 en 2010;
- la proportion d'une génération d'élèves qui obtiennent un baccalauréat;
 - cible : 30 p. 100 en 2010;
- la proportion d'une génération d'élèves qui obtiennent un diplôme de formation professionnelle avant l'âge de 20 ans;
 - cible : 15 p. 100 en 2010.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PILOTAGE

Les principaux indicateurs de pilotage énumérés ci-après sont regroupés par axe d'intervention.

LES APPRENTISSAGES ET LA PERSÉVÉRANCE JUSQU'AU DIPLÔME

- La proportion de personnes ayant entrepris des études dans un ordre d'enseignement et qui les ont poursuivies jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

- La position relative du Québec par rapport aux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par rapport aux provinces canadiennes en ce qui a trait à la diplomation.
- La proportion d'élèves qui passent en 3^e année à 8 ans ou moins.
- La proportion d'élèves qui passent au secondaire à 12 ans ou moins.
- Le taux de réussite moyen aux épreuves uniques du secondaire et aux cours suivis au collégial.
- La position relative du Québec en ce qui a trait à la performance de ses élèves à l'intérieur du Programme d'indicateurs de rendement scolaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (PIRS) et à l'occasion des enquêtes internationales en mathématiques et en sciences (TEIMS).

L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

- Le niveau d'endettement moyen des bénéficiaires de l'aide financière au sortir de leurs études.
- La situation du Québec par rapport à celle d'autres pays et des provinces canadiennes.
- Le taux de satisfaction de la clientèle par rapport aux services rendus.
- Les délais de traitement des demandes d'aide financière et d'information.

LES STAGES

- Le pourcentage d'augmentation du nombre de stages, de stagiaires et d'inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études.

LES PROGRAMMES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

- Le nombre de programmes mis à jour et implantés, compte tenu des ressources financières disponibles.

LE NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉDUCATION PRÉ-SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- Le respect du calendrier prévu :
 - éducation préscolaire : 2000-2001;
 - 1^{er} et 2^e année du primaire : 2000-2001;

- 3^e et 4^e année du primaire : 2001-2002;
- 5^e et 6^e année du primaire : 2002-2003;
- 1^{re}, 2^e et 3^e année du secondaire (formation de base commune) : 2003-2005;
- 4^e et 5^e année du secondaire (formation diversifiée) : 2004-2006.

LA CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES

- Le nombre de programmes harmonisés entre les différents ordres d'enseignement, particulièrement de la formation professionnelle vers la formation technique correspondante.

LES INDICATEURS PARTICULIERS DES COMMISSIONS

Les réalisations planifiées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé définissent des indicateurs correspondants de production et de mise en œuvre.

Dans la poursuite de ces objectifs de production, l'une et l'autre commission ont par ailleurs à se doter des processus appropriés pour étayer le mieux possible leurs avis, comme elles ont à réévaluer régulièrement leurs critères en fonction des évolutions de la réalité éducative et sociale. La qualité d'analyse, la pertinence des avis, le respect des délais et la réalisation des productions prévues constituent les autres indicateurs de base pour ces deux organismes.

LES AUTRES INDICATEURS

Le regard objectif que l'on doit poser sur les progrès accomplis passe à travers plusieurs lentilles. Aux indicateurs stratégiques à long terme et aux indicateurs de pilotage énumérés plus haut, dont bon nombre sont déjà répertoriés dans les indicateurs de l'éducation publiés annuellement, s'ajoutent en effet l'évaluation de programmes ministériels, le rapport annuel de gestion, la vérification interne ainsi que les résultats d'analyses relatives à un enjeu donné. Cette dernière approche évaluative convient particulièrement aux mesures préventives et incitatives mises en œuvre par le Ministère. Il est à signaler par ailleurs que, de façon générale, les données recueillies relativement aux personnes font l'objet d'une analyse différenciée selon le sexe.

D'autres indicateurs seront donc conçus et mis au point pour compléter les indicateurs de base du plan stratégique, soit pour ajouter d'autres éléments d'information pertinents dans des domaines plus spécialisés, soit pour permettre un suivi préliminaire des progrès accomplis, soit pour compléter la perspective d'ensemble au regard des objectifs du plan stratégique.

CONCLUSION

Le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation appelle tous les acteurs du système d'éducation à intensifier leurs efforts pour que la population québécoise bénéficie de services éducatifs de qualité, préparant chacune et chacun à vivre dans la société du savoir, à jouer pleinement son rôle de citoyenne ou de citoyen et à s'insérer dans un marché du travail exigeant et évolutif. Pour cela, il faut lutter contre les différentes formes de l'échec scolaire et aider rapidement et efficacement celles et ceux qui éprouvent des difficultés particulières.

Se mobiliser pour amener chaque jeune à la réussite, c'est redoubler d'effort, de créativité et de volonté pour que le plus grand nombre possible de jeunes terminent avec succès, et dans des délais raisonnables, leur projet de formation. C'est aussi amener chaque jeune à effectuer le maximum d'apprentissages et à acquérir le plus haut degré de compétence possible au regard de ses aptitudes.

Le Québec moderne a réalisé avec un succès peu commun la démocratisation de l'éducation fondée sur l'égalité d'accès aux ressources éducatives. Le grand défi que doit maintenant relever le système québécois d'éducation est celui de conduire tous les jeunes à la réussite.

PLAN

STRATÉGIQUE
DU
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION
MISE À JOUR
2001

TABLEAU SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS

<p>Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiantes et des étudiants, en favorisant un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme</p>	<p>Qualifier les personnes selon leurs aptitudes, en vue de leur intégration durable au marché du travail et de leur insertion sociale</p>	<p>Assurer la pertinence des programmes d'études en fonction des réalités du monde actuel et de l'évolution du marché du travail</p>	<p>Accroître l'efficacité et l'efficience du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique</p>	<p>Engager les universités à poursuivre l'amélioration de leur performance</p>
<p>▼</p>	<p>▼</p>	<p>▼</p>	<p>▼</p>	<p>▼</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter substantiellement le taux de diplomation à tous les ordres d'enseignement • Accroître la qualité des apprentissages • Mettre en œuvre une approche de prévention et d'intégration à l'égard des élèves aux prises avec un handicap ou éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation • Assurer l'accessibilité financière aux études 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une stratégie concernant la formation de base commune et l'alphabétisation, à l'intention des personnes insuffisamment scolarisées • Adopter de nouvelles stratégies concertées en vue de la qualification professionnelle du plus grand nombre de jeunes • Renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle • Favoriser l'utilisation des divers types de stages en entreprise et dans la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter le nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire • Compléter le cycle de mise à jour des programmes de la formation professionnelle et de la formation technique, élaborer les nouveaux programmes pertinents et assurer une offre appropriée de ces formations • Adopter une logique de continuités des apprentissages entre la formation professionnelle et la formation technique correspondante et facilitant le passage de celle-ci à des études universitaires • Faciliter l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'enseignement et à l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser une approche de gestion axée sur les résultats • Veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions dans la recherche d'une plus grande efficience du système d'éducation • Resserrer le partenariat entre les milieux de l'éducation et du travail, de même qu'avec les autres acteurs socioéconomiques • Améliorer la qualité des services d'aide financière aux études 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en œuvre des politiques énoncées à l'égard des universités visant principalement à : <ul style="list-style-type: none"> - consolider les acquis en matière d'accessibilité aux études universitaires - favoriser la réussite des études et accroître le taux de diplomation - consolider la qualité de la formation et l'excellence de la recherche universitaire - accroître l'efficience du système universitaire et de la gestion des établissements - augmenter la capacité de réponse des universités aux besoins de la société

